



Proche,  
Efficace,  
Solidaire ...

# SYNDICAT CGT

Du Conseil départemental 87  
11, rue François CHENIEUX  
87000 LIMOGES

Tél : 05 44 00 11 95 – Port : 06 18 08 13 93  
Courriel : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) – blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)  
Permanence tous les jours de 8h00 à 17h00

Limoges, le 4 mai 2023

A Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président  
du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Objet : Pouvoir d'achat pour tous les agents.

Monsieur le Président,

Après avoir été augmenté de 0,9 % en janvier 2022, de 2,65 % en mai 2022, puis de 2,01 % en août 2022 et de 1,81% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le **SMIC a de nouveau augmenté de 2.22 % au 1er mai 2023. Il est ainsi passé de 1603,12 euros à 1747,2 euros brut depuis janvier 2022. Concrètement, cela représente une hausse de plus de 144 € brut mensuelle.** Pour les bas salaires, ce n'est pas une aubaine, mais juste la possibilité de continuer à survivre.

De ce fait, sur les grilles indiciaires de la Fonction Publique, les 8 premiers échelons du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie C, les 5 premiers échelons du 2<sup>ème</sup> grade de C, les 2 premiers du 3<sup>ème</sup> grade de C, les 5 premiers échelons d'agent de maîtrise, le premier échelon d'agent de maîtrise principal ainsi que les 2 premiers échelons du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie B sont à l'indice majoré de 361 soit 3.65 € au-dessus du smic.

Cette année, des agents vont partir à la retraite avec comme base de calcul de leur pension, des rémunérations indiciaires à peine plus élevées que le SMIC. Les grilles indiciaires se tassent, les écarts de salaires dans un même grade s'amenuisent. Un adjoint administratif ou technique peut rester 13 ans (8 échelons) avec le même indice majoré.

Le faible nombre des avancements de grade et des promotions pratiqué dans votre collectivité participe largement à l'appauvrissement des agents qu'ils soient en activité ou à la retraite.

Qu'en est-il des agents au-dessus de cet indice majoré de 361 dont la rémunération est très loin de suivre l'inflation galopante (environ 15% pour le panier de la ménagère en 1 an) ? Vous avez accordé de votre propre initiative à peine 0.25% d'augmentation pour un agent des collègues et guère plus de 0.65% (chèque déjeuner compris) pour un agent de catégorie C pour l'année 2022. Les agents de catégories A et B ne sont pas mieux lotis.

La CGT tient à vous rappeler l'engagement que vous aviez pris lors des vœux pour l'année 2021. Vœux que vous aviez adressés à l'ensemble des agents du Conseil départemental au cours de votre allocution filmée dans le cloître. Vous aviez dit que si vous étiez réélu vous respecteriez vos engagements dans le cadre de l'agenda social et en particulier celui de la mise en cohérence des régimes indemnitaires et de leur revalorisation. Vous avez été réélu et déjà 2 ans se sont écoulés. Hors, en dehors de la mise en place d'un complément indemnitaire annuel discriminatoire et arbitraire, que nous combattons et une revalorisation mensuelle du régime indemnitaire en 2022 de 4.80 € pour un agent de catégorie C, 5.81€ pour un B et 9 € pour un agent de catégorie A dans un contexte inflationniste inédit, nous sommes toujours dans l'expectative.

Pour permettre à vos agents de faire face à l'augmentation du coût de la vie, de continuer à s'alimenter, à se distraire, à se déplacer, à se soigner convenablement afin d'être efficaces au travail nous souhaitons l'ouverture de négociations qui porteraient sur :

- La remise en cohérence des régimes indemnitaires et une vraie réévaluation ;
- Comme cela avait été acté pour 2023, la revoyure des lignes directrices de gestion (point bonus, valorisation des lauréats des examens professionnels et redéfinition des ratios d'avancements et de promotions) ;
- Des propositions que nous souhaitons faire dans le cadre de la commission d'action sociale (chèques déjeuner, participation financière à la mutuelle et au complément de salaire ...) ;
- L'institutionnalisation du télétravail.

Nous souhaitons également avoir des réponses aux courriers que nous vous avons adressés ainsi qu'à ceux adressés à votre administration.

Ces silences, les réorganisations opérées sans les organisations syndicales (territo 25, PSE PEI ...), la mise en application de sujets tels que le CIA, qui concernent tous les agents, imposés sans la moindre discussion en amont des comités sociaux territoriaux sont le reflet d'un dialogue social poussif et délétère.

En ce qui concerne la procédure engagée par la CGT auprès du tribunal administratif au sujet du complément indemnitaire annuel nous vous invitons à en discuter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations.

Pour le syndicat CGT du CD87  
le secrétaire général

Philippe LAVERGNE